

Décision

Générale

colonial

Décision n° 546 le 1er juin 1929

n° 546 le 1er

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 511 du 30/06/1939

Date de publication
1 juin 1939

Date du numéro
30 juin 1939

TEXTE INTÉGRAL

Un passage en 3e classe à destination de Marseille est accordé à M. Zafimbelo Rambelosou, secrétaire contractuel au cercle de Djibouti, dont le contrat d'engagement avec le Gouvernement de la Côte française des Somalis est résilié après préavis pour compter du jour de son embarquement. L'intéressé qui voyage seul, prendra passage sur le s/s Leconte-de-Lisle, attendu à Djibouti vers le 5 juin 1939. M. Zafimbelo Rambelosou aura droit à une indemnité de résiliation égale à trois mois de rémunération prévue à l'article 8 de son contrat.